Calendrier 2020

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

Commune de FROIDCHAPELLE

Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour tout connaître sur les collectes des déchets.

APPLI ANDROID SUR Google Play

Download on the App Store

Tri des PMC : rien ne change en 2020 !

Vous en avez peut-être déjà entendu parler : de nouveaux emballages en plastique seront ultérieurement acceptés dans les PMC. **Ces nouvelles règles de tri** entrent progressivement en vigueur et **ne sont pas encore d'application dans votre commune**.

Encore un peu de patience !

Patientez et continuez à respecter les règles de tri en vigueur. Merci d'avance !

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Horaires et adresses de vos recyparcs

Lundi	**Fermé**	12 h 30 à 18 h
Mardi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Mercredi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Jeudi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Vendredi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Samedi	08 h à 12 h	12 h 30 à 17 h

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture

Chimay	Rue Grand Prix des Frontières	T 060 21 54 40
Momignies	Zone Plantis des Aisements	T 060 51 17 38
Sivry-Rance	Rue Martinsart, 64	T 060 21 97 56
Thuin	Drève des Alliés, 122 A	T 071 59 14 19

Jours de fermeture :

Mercredi 1er janvier
Jeudi 2 janvier
Lundi 13 avril
Vendredi 1er mai
Lundi 18 mai (uniquement le recyparc de Thuin)
Jeudi 21 mai
Lundi 1er juin
Mardi 21 juillet
Samedi 15 août
Lundi 2 novembre
Mercredi 11 novembre
Vendredi 25 décembre
Samedi 26 décembre

Emplacements des bulles à verre

Boussu-lez-Walcourt : Grand'Place

Erpion : Ruelle Catton (en face du terrain de football)

Fourbechies : Rue de Fourbechies (place de l'église)

Froidchapelle : Rond-point de la rue du Moulin

Vergnies : Rue Prestemont (en face de la Maison de Village)

Votre commune dispose de points d'apports volontaires destinés à recevoir les déchets organiques de cuisine. Ces points de collecte sont accessibles gratuitement. Plus d'infos sur www.ipalle.be ou 071/59.12.02

Ne jetez plus vos biens ménagers réutilisables aux encombrants ou à la poubelle. Ils peuvent être valorisés par des entreprises d'économie sociale. Rendez-vous au recyparc IPALLE le plus proche de chez vous pour déposer vos objets en bon état dans le local prévu à cet effet ou contactez la Maison des Services Facilities de Momignies au 060/34.73.59 pour un enlèvement gratuit à domicile.

Plus d'infos sur www.ipalle.be

Vos emballages PMC en vrac, vos papiers-cartons et vos verres peuvent également être déposés dans les recyparcs.

Wallonie Plus Propre

Grand Nettoyage de Printemps les 27, 28 et 29 mars 2020

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.wallonieplupropre.be**

Pour toute information complémentaire sur les collectes sélectives, contactez Ipalle secteur Sud-Hainaut au **071 59 12 02** ou votre administration communale au **060 45 91 40**. Vous pouvez également surfer sur **www.ipalle.be**.

Infos sur le tri et le recyclage : **www.fostplus.be**

Commune de Froidchapelle

Remarque importante : les collectes des déchets commencent **dès 6 h du matin**. Veillez à sortir vos sacs et vos papiers-cartons la veille **à partir de 18 h ou avant 6 h le jour de la collecte, le plus près possible de la chaussée**. **En cas de jour férié**, consultez impérativement votre calendrier. Les collectes peuvent être annulées **en cas d'intempéries**.

PMC : collecte toutes les **2 semaines.**

Papiers-Cartons : collecte toutes les **4 semaines.**

En cas de jour férié, collectes **reportées** au samedi suivant.

Déchets ménagers :

Zone 1 : Froidchapelle, Fourbechies, Vergnies : collecte tous les **mardis**.
En cas de jour férié : la collecte du 21/07 est **reportée** au **vendredi 24/07**

Zone 2 : Boussu-lez-Walcourt, Erpion : collecte tous les **vendredis**.
En cas de jours fériés : la collecte du 01/05 est **avancée** au **jeudi 30/04**
la collecte du 25/12 est **avancée** au **jeudi 24/12**
la collecte du 01/01/2021 est **avancée** au **jeudi 31/12**

Rappel : • Poids du sac : 20 kg maximum. • Pas de sac éventré
• Pas d'objet tranchant • Sac communal réglementaire

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1M	Nouvel An	1S		1D		1M		1V	Fête du Travail	1L	Lundi de Pentecôte
2J		2D		2L		2J		2S		2M	Zone 1
3V		3L		3M	Zone 1	3V	Zone 2	3D		3M	
4S		4M	Zone 1	4M		4S		4L		4J	
5D		5M		5J		5D		5M	Zone 1	5V	Zone 2
6L		6J		6V	Zone 2	6L		6M		6S	
7M	Zone 1	7V	Zone 2	7S		7M	Zone 1	7J		7D	
8M		8S		8D		8M		8V	Zone 2	8L	
9J		9D		9L		9J		9S		9M	Zone 1
10V	Zone 2	10L		10M	Zone 1	10V	Zone 2	10D		10M	
11S		11M	Zone 1	11M		11S		11L		11J	
12D		12M		12J		12D	Pâques	12M	Zone 1	12V	Zone 2
13L		13J		13V	Zone 2	13L	Lundi de Pâques	13M		13S	
14M	Zone 1	14V	Zone 2	14S		14M	Zone 1	14J		14D	
15M		15S		15D		15M		15V	Zone 2	15L	
16J		16D		16L		16J		16S		16M	Zone 1
17V	Zone 2	17L		17M	Zone 1	17V	Zone 2	17D		17M	
18S		18M	Zone 1	18M		18S		18L		18J	
19D		19M		19J		19D		19M	Zone 1	19V	Zone 2
20L		20J		20V	Zone 2	20L		20M		20S	
21M	Zone 1	21V	Zone 2	21S		21M	Zone 1	21J	Ascension	21D	
22M		22S		22D		22M		22V	Zone 2	22L	
23J		23D		23L		23J		23S		23M	Zone 1
24V	Zone 2	24L		24M	Zone 1	24V	Zone 2	24D		24M	
25S		25M	Zone 1	25M		25S		25L		25J	
26D		26M		26J		26D		26M	Zone 1	26V	Zone 2
27L		27J		27V	Zone 2	27L		27M		27S	
28M	Zone 1	28V	Zone 2	28S		28M	Zone 1	28J		28D	
29M		29S		29D		29M		29V	Zone 2	29L	
30J				30L		30J	Zone 2: collecte du 1/05	30S		30M	Zone 1
31V	Zone 2			31M	Zone 1			31D	Pentecôte		

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1M		1S		1M	Zone 1	1J		1D	Toussaint	1M	Zone 1
2J		2D		2M		2V	Zone 2	2L		2M	
3V	Zone 2	3L		3J		3S		3M	Zone 1	3J	
4S		4M	Zone 1	4V	Zone 2	4D		4M		4V	Zone 2
5D		5M		5S		5L		5J		5S	
6L		6J		6D		6M	Zone 1	6V	Zone 2	6D	
7M	Zone 1	7V	Zone 2	7L		7M		7S		7L	
8M		8S		8M	Zone 1	8J		8D		8M	Zone 1
9J		9D		9M		9V	Zone 2	9L		9M	
10V	Zone 2	10L		10J		10S		10M	Zone 1	10J	
11S		11M	Zone 1	11V	Zone 2	11D		11M	Armistice	11V	Zone 2
12D		12M		12S		12L		12J		12S	
13L		13J		13D		13M	Zone 1	13V	Zone 2	13D	
14M	Zone 1	14V	Zone 2	14L		14M		14S	Report du 11/11	14L	
15M		15S	Assomption	15M	Zone 1	15J		15D		15M	Zone 1
16J		16D		16M		16V	Zone 2	16L		16M	
17V	Zone 2	17L		17J		17S		17M	Zone 1	17J	
18S		18M	Zone 1	18V	Zone 2	18D		18M		18V	Zone 2
19D		19M		19S		19L		19J		19S	
20L		20J		20D		20M	Zone 1	20V	Zone 2	20D	
21M	Fête Nationale	21V	Zone 2	21L		21M		21S		21L	
22M		22S		22M	Zone 1	22J		22D		22M	Zone 1
23J		23D		23M		23V	Zone 2	23L		23M	
24V	Zones 1 & 2	24L		24J		24S		24M	Zone 1	24J	Zone 2: collecte du 25/12
25S		25M	Zone 1	25V	Zone 2	25D		25M		25V	Noël
26D		26M		26S		26L		26J		26S	
27L		27J		27D		27M	Zone 1	27V	Zone 2	27D	
28M	Zone 1	28V	Zone 2	28L		28M		28S		28L	
29M		29S		29M	Zone 1	29J		29D		29M	Zone 1
30J		30D		30M		30V	Zone 2	30L		30M	
31V	Zone 2	31L				31S				31J	Zone 2: collecte du 01/01/21

PMC — Papiers-Cartons — Ordures ménagères — Jour férié

Collecte de vélos dans les recyparcs — Collecte de jouets dans les recyparcs — Grand Nettoyage de Printemps

Visez juste avec le guide de tri des emballages

Rien ne change en 2020. Continuez à trier vos emballages PMC comme avant.

PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

P Bouteilles et flacons en Plastique

M Emballages Métalliques

C Cartons à boissons

Remarques :

- **Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.**
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- **Veillez à bien fermer les sacs au moyen des liens de serrage.**
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.

Collecte en porte-à-porte ou via le recyparc

Évitez les erreurs les plus fréquentes

Déchets non recyclables

Sont à déposer au recyparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les pots de fleurs.
- Les sacs et les films en plastique.

Chassons les intrus : l'autocollant « **Mauvais contenu** » apposé sur votre sac bleu PMC ou sur votre dépôt de papiers-cartons signifie qu'un ou plusieurs déchets ou emballages y sont interdits. Retirez les intrus comme indiqué sous le premier volet de l'autocollant et représentez votre sac bleu PMC ou vos papiers-cartons à la prochaine collecte. Vous pouvez aussi les apporter au recyparc où vous bénéficierez des conseils éclairés du préposé.

Visez juste avec le guide de tri des emballages

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé ; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

*ou au recyparc

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*

Remarques

- **Enlevez le film en plastique des publications.**
- **Ficelez vos piles de papiers et de cartons** ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

*ou au recyparc

Évitez les erreurs les plus fréquentes

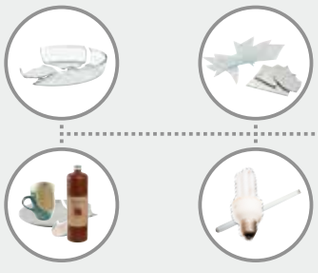

Évitez les erreurs les plus fréquentes

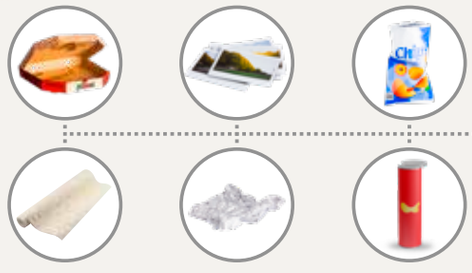

Déchets non recyclables

Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.